

Roulement des sièges et des nominations des nouveaux membres du Conseil d'orientation

PROGRAMME ONU-REDD – 6ème
RÉUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION

21-22 mars 2011

Da Lat, Viet Nam



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

Contexte

Le Règlement intérieur et les Directives opérationnelles du Programme ONU-REDD définissent les procédures de roulement des sièges des membres du Conseil d'orientation (Voir l'Annexe 1), sans faire de référence particulière à la procédure de nomination de nouveaux membres. Les représentants des organisations de la société civile ont été cooptés par roulement depuis mars 2009, cela n'ayant pas été le cas des pays au sein de chaque région. Le présent document propose une procédure permettant de régulariser la sélection des membres du Conseil d'administration, leur désignation et leur cooptation par roulement, indépendamment de leur statut de membre, - cette procédure devant prendre effet à partir de 2012.

Voici, ci-après ventilée, la composition actuelle du Conseil d'orientation (Voir l'Annexe 2) :

- 17 membres : neuf pays du Programme ONU-REDD (trois membres de plein droit et 6 membres suppléants)¹, trois donateurs, un membre représentant les populations autochtones (PA) et un autre membre représentant les organisations de la société civile (OSC), et trois organismes de l'ONU ;
- 29 observateurs : 20 autres pays partenaires, trois PA, trois OSC, trois organismes partenaires ;
- Un membre Ex-officio.

Proposition de procédure en vue de la sélection et de la cooptation par roulement des membres du Conseil d'orientation

Énoncé de proposition pour chaque statut de membre :

Pays partenaires :

- a. *Membres de plein droit* : Conformément au Règlement intérieur et aux Directives opérationnelles du Programme ONU-REDD (Voir la Section 2.1, sous-section 1.2.1.) et aux décisions arrêtées lors de la première séance du Conseil d'orientation, chaque région a nommé un membre de plein droit. Il a également été convenu que le membre de plein droit, provenant de chaque région, assumera la fonction de coprésident pendant un an (soit deux réunions du Conseil d'orientation) à commencer avec le Panama, étant prévu que tout roulement ultérieur sera effectué par ordre alphabétique par région.
- b. *Membres suppléants* : Il a également été convenu que les sièges des membres de plein droit seront pourvus par roulement en sorte que les membres suppléants deviennent par la suite membres de plein droit (Section 2.1, sous-section 1.2.1.). Toutefois, le Règlement intérieur ne précise pas la durée du mandat de chaque membre de plein droit ni de chaque membre suppléant.

D'ici à la fin 2011, un membre de plein droit provenant de chaque région aura siégé au Conseil en qualité de coprésident à l'occasion d'au moins deux réunions.

À ce jour, le Programme compte 29 pays partenaires (Voir l'Annexe 2). Dans la cas de 12 d'entre eux, un Programme national appuie les activités initiales et intégrales à la préparation de la REDD+.

¹ Les coprésidents sont choisis parmi les membres de plein droit et sont cooptés chaque année par roulement (à l'issue de deux réunions)

Le secrétariat propose que chaque région se prononce sur les questions ci-après, qui constitueront l'assise d'une décision du Conseil d'orientation à l'occasion de la septième réunion, à mettre ensuite en œuvre lors de la huitième réunion en 2012 :

- 1) À savoir si les sièges des membres considérés (de plein droit et suppléants) devraient être octroyés uniquement aux pays disposant d'un Programme national, ou être ouverts à tous les pays partenaires ?
- 2) Au sein de chaque région, doit-on attendre d'un pays qui a siégé en qualité de membre de plein droit et a assumé la coprésidence dans deux réunions² qu'il cède sa place pour donner à **un nouveau pays** la possibilité de devenir membre suppléant ?
- 3) Existe-t-il d'autres alternatives offrant des possibilités de sélectionner et de suppléer des membres ?

Pays donateurs

Le Règlement intérieur et les Directives opérationnelles (Section 2.1, sous-section 1.2.2) stipulent que jusqu'à trois sièges de membres de plein droit sont réservés aux donateurs ayant signé des accords avec le Bureau du FASM. S'il existe plus de trois donateurs, les sièges seront pourvus par les trois contributeurs les plus importants. Les donateurs peuvent convenir de pourvoir les sièges par roulement. Dès que les coprésidents en sont informés et sont convaincus que tous les donateurs sont d'accord, le système de roulement remplace les précédents modes d'attribution-des sièges.

Le Japon est devenu le quatrième donateur au Programme ONU-REDD après la Norvège, le Danemark et l'Espagne.

Le secrétaire propose que les donateurs se concertent pour savoir s'ils pensent que les trois sièges des donateurs doivent être pourvus par les trois plus importants donateurs ou si les membres considérés doivent être cooptés par roulement.

Représentants des OSC :

Une cooptation par roulement des représentants des OSC, à chaque réunion, a été convenue par les représentants eux-mêmes. Ce qui laisse entendre que chaque représentant d'OSC siègera en qualité de membre de plein droit au moins une fois, à tour de rôle, permettant ainsi à chaque représentant d'avoir la possibilité de siéger.

Les représentants des OSC ont été identifiés à l'issue d'un processus d'autosélection mondiale soutenu par l'Initiative Droits et Ressources au nom du Groupe Consultatif indépendant sur les Forêts, Droits et Changement Climatique. Le statut de membre actuellement conféré, figurant en Annexe 2, commence son mandat au PB3 ; ainsi, après le PB6, chaque membre aura-t-il siégé une fois en qualité de membre de plein droit.

Le secrétaire propose, que suite à ce roulement complet, il soit procédé à un autre processus d'autosélection en vue d'identifier un nouveau groupe de représentants d'OSC avec effet en 2012, et en s'assurant qu'il y ait une disposition prévoyant un chevauchement entre la nouvelle qualité des membres des OSC et un représentant appartenant à la qualité de membre antérieure afin d'orienter les nouveaux membres considérés.

² À moins que les pays membres n'en décident autrement sur leur siège de coprésidence .

Représentants des PA :

Les observateurs des populations autochtones ne sont pas cooptés par roulement ; le membre de droit permanent siégeant au Conseil d'orientation est le ou la président(e) de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Les trois observateurs des PA ont été choisis à l'issue d'un processus d'autosélection par les caucus régionaux des PA lors du Sommet mondial des peuples autochtones sur les changements climatiques en Alaska (avril 2009), à la recommandation du Président de l'UNPFII.

Le secrétariat propose, à l'instar des membres représentants des OSC, que les observateurs des PA considèrent l'option du processus d'autosélection après avoir siégé à quatre réunions du Conseil d'orientation, à partir de 2012.

Annexe 1

Résumé du Règlement intérieur et des Directives opérationnelles concernant la procédure de roulement:

Pays du Programme ONU-REDD

- *Chaque région est représentée par UN membre de plein droit et DEUX membres suppléants, pour un maximum de 9 pays au total. Le membre de plein droit et les membres suppléants sont invités aux réunions du Conseil d'orientation.*
- *Le Programme ONU-REDD finance la participation d'UN représentant de chaque pays membre de plein droit et d'UN représentant de chaque pays membre suppléant aux réunions du Conseil d'orientation.*
- *Le membre de plein droit de la région est coopté par roulement, de sorte que chaque membre suppléant devient par la suite membre de plein droit.*
- *Les pays du Programme, de chaque région, choisissent la période de roulement (au moins une fois par an) et l'ordre dans lequel il s'effectue.*

Pays donateurs

- *Jusqu'à TROIS sièges de membres de plein droit sont réservés aux donateurs du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) du Programme ONU-REDD ayant signé un Arrangement administratif standard (SAA) avec l'Agent administratif (le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, PNUD).*
- *S'il existe plus de trois donateurs, les sièges sont pourvus par les trois donateurs les plus importants (déterminés selon la valeur cumulée des fonds engagés au FASM).*
- ***Les donateurs peuvent convenir de pourvoir les sièges par roulement.*** *Dès que les Coprésidents en sont informés et sont convaincus que tous les donateurs sont d'accord, le système de roulement remplace les précédents modes d'attribution des sièges.*

Société civile

- *UN représentant de la société civile est sélectionné à titre de membre de plein droit du Conseil d'orientation et TROIS le sont à titre d'observateurs.*
- *UN représentant fait partie d'une organisation d'un pays développé. Les TROIS autres proviennent RESPECTIVEMENT de chacune des trois régions du Programme ONU-REDD : l'Afrique; l'Asie et le Pacifique; l'Amérique latine et les Caraïbes.*
- *Le secrétariat et les organismes des Nations Unies participants facilitent l'autosélection des représentants de la société civile.*
- ***Le membre de plein droit est co-opté par roulement entre les QUATRE sièges attribués aux représentants,*** *en sorte que chaque observateur devient par la suite membre de plein droit. Les représentants de la société civile choisissent la période de roulement (au moins une fois par an) et l'ordre dans lequel il s'effectue.*
- *Le Programme ONU-REDD finance la participation des TROIS représentants régionaux de la société civile aux réunions du Conseil d'orientation. Le représentant du pays développé assume ses frais de participation.*

Populations autochtones

- *Les populations autochtones sont représentées par le Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies à titre de membre de plein droit et par TROIS observateurs, soit UN pour chacune des trois régions du Programme ONU- REDD : l'Afrique; l'Asie et le Pacifique; l'Amérique latine et les Caraïbes.*
- *Le Secrétariat et les organismes des Nations Unies participants facilitent l'autosélection des observateurs régionaux des populations autochtones pour chacune des trois régions.*
- *Le Programme ONU- REDD finance la participation du membre de plein droit et des trois observateurs aux réunions du Conseil d'orientation.*

Coprésidents

- *Les deux Coprésidents sélectionnés proviennent respectivement d'un des pays participants et d'un des organismes des Nations Unies participants. Les Coprésidents sont co-optés par roulement entre les membres de plein droit au moins une fois par an (à compter de la première réunion du Conseil d'orientation). Le pays coprésident est co-opté par roulement entre les membres de plein droit des trois régions, en commençant par l'Amérique latine.*

Rappel des décisions du Conseil d'orientation lors de sa première réunion en mars 2009 :

- *Chaque région aura 1 membre de plein droit et 2 membres suppléants, soit un maximum de 9 représentants au total. Les membres de plein droit et les membres suppléants seront invités à participer aux réunions du Conseil d'orientation et aux décisions intersessions.*
- *Le Conseil d'orientation a convenu d'une coprésidence pour chacune de ses réunions, assurée par un pays et l'un des organismes des Nations Unies participants. Le pays coprésident sera sélectionné parmi les 3 membres de plein droit et fera l'objet d'un roulement entre les 3 groupes régionaux, en commençant par l'Amérique latine. Le Conseil d'orientation a par la suite élu le Panama, représenté par M. Eduardo Reyes, au poste de Coprésident.*
- *Les pays sélectionnés comme membres de plein droit pour leurs groupes régionaux sont : la République démocratique du Congo (RDC), l'Indonésie et le Panama. Un roulement entre les membres de plein droit de chaque groupe régional sera effectué par ordre alphabétique.*
- *La société civile sera représentée par 1 membre de plein droit et par 3 observateurs (en s'assurant de la participation d'un membre de plein droit ou d'un observateur de chacune des trois régions dans lesquelles le Programme ONU-REDD est implanté : l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes – ainsi que d'un représentant de la société civile provenant d'un pays du Nord). L'observateur de la société civile provenant du Nord assumera ses frais de participation, n'étant pas couvert par le Programme ONU-REDD.*
- *Les populations autochtones seront représentées par le président de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies (UNFP11) et seront appuyées par 3 observateurs (un par région).*
- *Les représentants de la société civile entreprendront un processus d'auto-sélection facilité par le secrétariat pour déterminer le membre de plein droit et les 3 observateurs.*

Annexe 2**Tableau 1.** Composition du Conseil d'orientation en mars 2011³.

Pays	Statut de membre
Pays du Programme ONU-REDD (à l'origine neuf pays partenaires pilotes)	
Amérique latine et les Caraïbes	
Bolivie	Membre suppléant
Panama	Membre de plein droit
Paraguay	Membre suppléant
Afrique	
République démocratique du Congo	Membre de plein droit
Tanzanie	Membre suppléant
Zambie	Membre suppléant
Asie-Pacifique	
Indonésie	Membre de plein droit
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Membre suppléant
Viet Nam	Membre suppléant
Nouveaux pays partenaires (le Conseil leur a conféré le statut d'observateurs)	
Amérique latine et les Caraïbes	
Argentine	Observateur
Colombie	Observateur
Costa Rica	Observateur
Équateur	Observateur
Guatemala	Observateur
Mexique	Observateur
Afrique	
Gabon	Observateur
Guyana	Observateur
Kenya	Observateur
République centrafricaine	Observateur
Nigéria	Observateur
République du Congo	Observateur
Soudan	
Asie-Pacifique	
Bhoutan	Observateur
Cambodge	Observateur
Népal	Observateur
Bangladesh	Observateur
Îles Salomon	Observateur
Sri Lanka	Observateur
Les Philippines	Observateur
Pays donateurs	
Norvège	Membre de plein droit
Danemark	Membre de plein droit

³ Veuillez noter que le tableau se réfère au statut du Conseil d'orientation, et non pas au statut du Programme ONU-REDD en général. Les pays partenaires bénéficient des avantages que confère le Programme ONU-REDD, dépassant le rôle de simples observateurs lors des réunions du Conseil d'orientation. Le Conseil d'orientation tient compte des demandes de la part des nouveaux pays partenaires d'assister en observateurs aux réunions du Conseil.

Roulement des sièges et des nominations des nouveaux membres du Conseil d'orientation

Espagne	Membre de plein droit
Société civile	
Amérique latine et les Caraïbes : Institut amazonien pour la recherche environnementale (IPAM)	Membre de plein droit à la 6 ^{ème} réunion du Conseil d'orientation
Afrique : Centre d'accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV)	Observateur
Asie-Pacifique : Forum sur l'écoforesterie en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGEFF)	Observateur
Nord : Global Witness	Observateur
Populations autochtones	
UNPFII	Membre de plein droit
Afrique : Services de recherche et de développement à l'appui des communautés (CORDS)	Observateur
Asie-Pacifique : Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN)	Observateur
Amérique latine et les Caraïbes : Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA)	Observateur
Organismes des Nations Unies	
FAO	Membre de plein droit
PNUD	Membre de plein droit
PNUE	Membre de plein droit
Autres observateurs et membres Ex-officio	
Secrétariat de la CCNUCC	Observateur
FCPF FMT	Observateur
FEM	Observateur
Bureau du FASM	Observateur Ex-Officio
Organisation consultative	
Groupe Consultatif indépendant sur les Forêts, Droits et Changement Climatique	Observateur